



LE MONACO 2011

RÈGLEMENT PARTICULIER

***Circuit Urbain du Monaco de Trois-Rivières
29-30-31 juillet 2011***

Sanctionnée par :



karting
Québec.ca

En collaboration avec :



Et ses partenaires :



Signalisation
INTER-LIGNES



RÈGLEMENT PARTICULIER

1. DÉFINITION

Cette épreuve est tenue en conformité avec la réglementation de Karting Québec. Les pilotes doivent détenir une licence de compétition de Karting Québec de l'année en cours ou toute autre licence reconnue par celui-ci.

Les classes figurant au programme de l'événement sont:

CLASSE	PNEUS SEC	PNEUS PLUIE	ADMISSIBILITE	LICENCE	POIDS
MICRO-MAX	VEGA NORD-AM Av.10x4.60-5.00 Arr 10 x 4.60-5.00	VEGA W5 Avant et arrière 10 x 4.20-5	8-11 ANS	C	235 lbs
MINI MAX	VEGA NORD AM Av.10 X 4.60-5.00 arr 11 X 6.50-5.00	VEGA W5 Av.10x4.20-5 / arr.11x6.00-5	11-14 ANS	C	290
ROTAX JUNIOR	MOJO D2	MOJO W2	13-16 ANS	C+	320
ROTAX MASTER	VEGA NORD AM Av.10 X 4.60-5.00 arr 11 X 7.10-5.00	VEGA W5 Av.10x4.20-5 / arr.11x6.00-5	32 ANS ET +	B	385
4T SENIOR	VEGA NORD AM Av.10 X 4.60-5.00 arr 11 X 6.50-5.00	VEGA W5 Av.10x4.20-5 / arr.11x6.00-5	15 ANS ET +	B	335
ROTAX SENIOR	MOJO D2	MOJO W2	15 ANS ET +	B	364
125 SHIFTER (6 vitesses) tous types de moteurs	VEGA NORD AM Av 10 X 4.60-5.00 Arr 11X 7.10-5.00	VEGA W5 Av.10x 4.20-5/ arr. 11 X 6.00-5	15 ANS ET +	B	405
DD2 MASTER	MOJO D3	MOJO W2	32 ANS ET +	B	396
DD2	MOJO D3	MOJO W2	15 ANS ET +	B	381
4T JUNIOR	VEGA NORD AM Av.10 X 4.60-5.00 arr 11 X 6.50-5.00	VEGA W5 Av.10x 4.20-5/ arr. 11 X 6.00-5	11-14 ANS	C	285
HONDA OPEN	PNEUS LIBRES	PNEUS LIBRES	15 ANS ET +	Licence club	GX 200 : 320 GX 270 : 430

2. ESSENCE

L'essence pour toutes les classes juniors, la classe 4 Temps ainsi que celles utilisant le moteur Rotax doivent utiliser de l'essence de pompe « Super » à la station service suivante :

ULTRAMAR

Rue Ste-Marguerite

(en face du Stratos Pizzeria – 1310 Ste-Marguerite, Trois-Rivières)

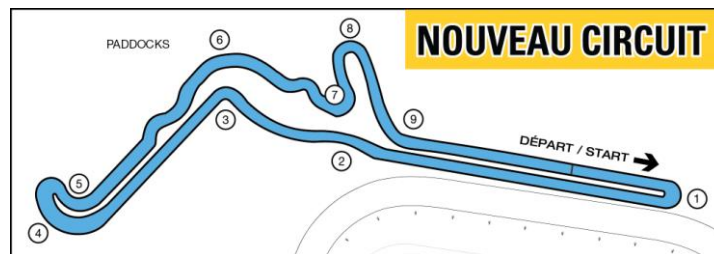
Pour les classes 125/Shifter et Honda Open le choix de l'essence est libre.

3. COUPON POUR UN TRAIN DE PNEUS

Seuls les pneus secs (neufs ou usagés) identifiés par l'organisateur seront autorisés. Pour toutes les classes : tous les pneus secs neufs devront être achetés à la piste au prix de détail régulier.

L'achat de pneus secs neufs doit obligatoirement se faire auprès de l'organisateur au moment de l'inscription.

4. Le circuit



Le sens de la piste est sens horaire.

Paddock : L'arrivée des pilotes sur le site peut se faire à compter de **jeudi 28 juillet à 13h30**. Une place dans les paddocks sera attribuée à chacun des compétiteurs. La grandeur attribuée devra être respectée. Le compétiteur est responsable de la propreté de l'aire de stationnement lui ayant été attribué, incluant le ramassage des déchets. Le compétiteur doit disposer des déchets en accord avec les normes environnementales (papiers, nourriture dans les poubelles, les liquides toxiques (huile, essence) dans les endroits désignés). Chaque compétiteur devra avoir un extincteur à sa disposition (voir annexe A). Toute personne ne respectant pas la consigne de propreté pourra se voir refuser l'inscription à un événement subséquent. Aucun trou dans l'asphalte. Location de baril disponible sur place, au coût de 30\$ chacun pour la durée de l'évènement. Tous les véhicules personnels, roulottes et motorisés devront être stationnés aux endroits prévus.

Il y aura un service de cantine sur place.

LE SITE FERME À TOUS LES SOIRS À 23H00. AUCUNE PERSONNE NE SERA AUTORISÉE A ENTRER OU SORTIR APRÈS CETTE HEURE.



5. Accréditation

a) Les frais d'engagement sont de **100\$**. Les coûts des pratiques pour le vendredi sont de **40 \$** et le samedi sont de **35\$**. La location du transpondeur sera de **15\$** payable au moment de l'inscription.

Tout pilote désirant participer à la séance officielle d'essais libres du samedi matin doit être obligatoirement inscrit.

L'accréditation se fera à la roulotte le : vendredi de 17 h à 20h et samedi de 7 h30 à 9 h 30.

Toutes les personnes admises sur le site (officiels, organisateurs, pilotes et équipiers) doivent signer la formule de renonciation.

b) Les frais d'engagement doivent être entièrement payés avant le début de l'épreuve. Dans le cas où un chèque serait refusé par la banque lors de l'encaissement, le pilote concerné sera considéré comme n'ayant pas participé à l'événement et ses résultats seront annulés.

N.B. : Les frais d'engagement sont payables en argent ou en chèque à l'ordre du CKEQ. AUCUNE CARTE DE CRÉDIT/DÉBIT NE POURRA ÊTRE UTILISÉE.

6. ESSAIS LIBRES ET QUALIFICATIONS

Il y aura des essais libres le vendredi de 11h00 à 18h00.

Samedi, les pilotes auront droit à des séances d'essais libres de 8h30 jusqu'à 14h30. Les séances de qualification de 8 min se feront ensuite par classe à 15h00. Tout pilote désirant participer à la séance de qualification doit être inscrit et doit avoir remis sa fiche d'inspection technique avant d'embarquer sur la piste. Toutes les classes au programme auront droit à une période d'essais libres de 8 minutes le dimanche matin avant leur pré finale. Advenant un nombre d'inscription supérieur à 34 pour une classe, deux sessions de qualifications auront lieu et seuls les 34 meilleurs pourront participer à la pré-finale et à la finale.

Une classe doit avoir un minimum de 4 pilotes sinon la classe pourra être jumelée avec une autre.

7. OFFICIELS

Directeur de course : À déterminer.

Commissaires : Denys Beaudin

Inspection technique : Pierre Laberge,

Accréditation : CKEQ

Chronométrage : DL2 TIMING

Signaleurs et préposé au départ : ASRQ

Fausse-grille : AACA

Sécurité dans les puits : Monaco



8. CARBURATION MICRO MAX ET MINI MAX

Rapport de vitesse et réglage du carburateur. Les spécifications suivantes sont obligatoires pour le Monaco de Trois-Rivières.

Rotax Micro MAX

Rapport de vitesse :

Pignon : 14 – couronne : 73

Carburateur :

Aiguille : K98

Combinaison 2 : Les flottes doivent être « gr 3.6 »

Les pilotes intérieur et extérieur sont tous les deux gravés « 60 ».

Le starter jet est gravé « 60 ».

8.5 Venturi

Gicleur : 125

Rotax Mini MAX

Rapport de vitesse :

Pignon : 13 – couronne : 82

Carburateur :

Aiguille : K98

Combinaison 1 :

Les flottes doivent être « gr. 5.2 ».

Les pilotes jets intérieur et extérieur sont tous les deux gravés « 30 ».

Le starter jet est gravé « 60 ».

Venturi 12.5

Gicleur: 152

9. MASTER

La réglementation pour la classe **MASTER** n'autorise que le moteur **ROTAX** uniquement. Les freins avant sont permis

Admissibilité pour la classe : Tout pilote âgé de 32 ans et +. Les pilotes de moins de 32 ans pesant + de 190 lbs avec leur équipement de pilote sauf le casque seront autorisés à prendre part dans la classe. La procédure de vérification devra être faite après chaque sortie officielle en piste. Le pilote de moins de 32 ans faisant + de 190 lbs sera pesé sans son kart. Une fois ce contrôle effectué, il sera pesé avec son kart et devra répondre au poids de la classe selon le règlement.

10. HONDA OPEN

Voir annexe B.



11. INSPECTION TECHNIQUE

Le compétiteur doit s'assurer que son kart et son équipement individuel sont en bon état et respectent les normes des sécurités et le règlement de Karting Québec ainsi que le règlement particulier de l'événement auquel il prend part. Il devra remplir et signer le document d'inspection de Karting Québec prévu à cet effet et fourni lors de son accréditation. La signature du compétiteur fera foi de la conformité du matériel. Le pilote pourra emprunter la piste après avoir remis ce formulaire, dûment rempli, à l'inspecteur technique. L'inspecteur technique pourra à tout moment vérifier l'éligibilité du matériel. Toute non conformité entraînera l'exclusion de la manche ou la disqualification du pilote. Un kart impliqué dans un accrochage ou un accident devra repasser à l'inspection.

Le kart et tout équipement doivent être conformes aux normes de sécurité et d'éligibilité en tout temps.

Pour toutes les classes utilisant la motorisation Rotax Max, le pilote devra présenter son carnet de pilote lors de la période de contrôle technique précédant les qualifications. Tous les moteurs Rotax devront être conformes aux normes Rotax 2011. Un changement de sceau pour réparation devra être autorisé par l'inspecteur technique et ne pourra se faire qu'en présence de ce dernier.

12. HÉBERGEMENT OFFICIEL

Hôtel Delta

1620, Notre-Dame
Trois-Rivières
1 800 268-1133

www.deltahotels.com

Cet établissement est situé au centre-ville de Trois-Rivières, à moins de 10 minutes de route du circuit. Il nous offre un tarif préférentiel de 112\$ pour les chambres régulières pour les nuits du 28 – 29 & 30 juillet 2011. La chambre « première » avec petit déjeuner inclus sera à 142\$ plus taxes. Mentionnez que vous faites partie du Monaco lors de votre réservation. Vous aurez accès sans frais à la piscine intérieure et au gymnase. Stationnement à l'intérieur et l'extérieur de l'hôtel (\$).

Hôtel Comfort INN

6255 rue Corbeil
Trois-Rivières
819-371-3566

Cet établissement est situé à moins de 10 minutes de route du circuit et nous offre un tarif préférentiel de 90\$ pour les chambres régulières pour les nuits du 28 – 29 & 30 juillet 2011 avec le code de réservation suivant : SS0. Déjeuner continental et stationnement gratuits.



13. RENSEIGNEMENTS

Monaco de Trois-Rivières

☎ 819-372-4621 poste 4302 ✉ lemonaco@v3r.net

CKEQ

☎ 819-377-5566 ✉ info@ckeq.com

14. ACCÈS :

De Montréal : Sortie 199 de l'autoroute 40 Est, suivre les indications GP3R, ensuite Monaco paddock

De Québec : Sortie 199 de l'autoroute 40 Ouest, suivre les indications GP3R, ensuite Monaco paddock

Annexe A



Le 23 juin 2011

**Direction des opérations
incendies**
1199, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec)
G9A 1W1

Madame, Monsieur,

Objet : Conformité des emplacements participants

Dans le but de sécuriser les installations présentes dans un environnement public, le service incendie avise des exigences qui devront être respectées. Prendre note que toutes les pièces justificatives doivent être disponibles sur demande du représentant du service lors de sa visite préventive sur les lieux de l'événement. Si un non-respect de ces conditions est constaté, des constats d'infraction pourront être émis.

Ces obligations sont assujetties à la réglementation municipale de la Ville de Trois-Rivières et du Code national de prévention des incendies.

1. Le revêtement du kiosque, s'il est en toile, doit résister à la flamme conformément aux exigences de la norme Essais de comportement au feu des tissus et pellicules ininflammables CAN/ULC-S109 – RM 2007 Chap.169 art. 365
2. Un extincteur portatif doit être présent dans chaque aire de travail des compétiteurs. – CNPI 95, art. 6.2.1.1.
3. Il est interdit de fumer partout où cela constitue un risque d'incendie ou d'explosion. – CNPI 95, art. 2.4.2.1.1)
4. Pour les kiosques de type tente et qui sont fermés sur plus d'un côté, il est interdit d'utiliser un appareil de cuisson ou un appareil à combustion où le public est admis. – RM 2007, chapitre 169, art. 368
5. Il est interdit d'utiliser un barbecue à moins d'un mètre de tout matériau combustible ou toute ouverture d'un bâtiment. – RM 2007, chapitre 169, art. 371 « 2.15.2.2)
6. Le barbecue ainsi que son utilisation doit respecter les normes du fabricant. – RM 2007, chapitre 169, art. 371 « 2.15.2.

Toutes autres prescriptions, afin de contrer un potentiel de risque d'incendie, peuvent être exigées par le représentant du service de sécurité incendie lors de sa visite. Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez joindre Mme Stéphanie B. Grenier au 819 370-6700, poste 3604 ou bien à l'adresse courriel suivante : sbgrenier@v3r.net

André Marcotte,
Chef de division à la prévention, réglementation et formation incendie.

c.c. : Monsieur Pierre Simard, directeur du Monaco
Monsieur Jean-Yves Arsenault, secrétaire
Monsieur Michel Turcotte, aménagement

**Service de la sécurité
publique**
Téléphone
(819) 370-6700
Télécopieur
(819) 372-4585

ANNEXE B



RÈGLEMENTS PARTICULIER

Classe Honda open, Monaco

Honda Open

1. L'apparence extérieure du moteur doit être un GX200 (clone permis) ou un GX160 et avec dérogation un GX270.
2. Le carburateur d'origine est obligatoire pour les GX200 (clone permis). Le carburateur de GX200 est permis sur un moteur GX160.
3. L'ajout de matériel (époxy, colle, silicone etc...) pour boucher un carburateur défoncé par l'agrandissement du venturi est permis.
4. Un "spacer" de 3/4 de pouces maximum pourra être ajouté entre le carburateur et la tête de moteur, qui sert à recevoir la "pulse fitting"



5. Aucun type de suralimentation n'est permis.
6. Règlementation sur le poids :
 1. GX200 : 320 livres, pilote avec équipements et kart
 2. GX270 : 430 livres, pilote avec équipements et kart
7. **Aucun système à vitesse variable.**
8. **Silencieux obligatoire avec grille, relié au moteur ou châssis afin d'éviter d'être un projectile pour les autres.**
9. Les numéros sur les karts sont obligatoires sur les 4 cotés du kart.
10. Choix de pneus libre.
11. Essence de pompe libre à l'exception du méthanol.
12. Tout system de différentiel sur l'essieu arrière est interdit.
13. Largeur arrière n'est pas sujette à la réglementation.